

Hama Amadou sort de la confiance



Le Temps

"Plus qu'une chose à définir, le temps est la dimension de ma conscience, qui se reporte à partir de son présent vers l'avenir dans l'attente, vers le passé dans le souvenir et vers le présent dans l'attention" (Saint Augustin).

Hebdomadaire d'informations générales,
de réflexions et d'opinions

N° 09 - Du Mardi 31 Janvier 2012
Prix : 300 F CFA

Passation des marchés publics

l'Assemblée Nationale certifie l'octroi des marchés à un député Lumana F.A

Plus grave, malgré que l'article 52 de la constitution de la 7^{ème} République interdit aux députés nationaux l'accès aux marchés publics, cette loi est méconnue ou ignorée chez les faiseurs de la loi. Ainsi, l'imprimerie de l'Union appartenant au député national Daoudou Nouhou a bénéficié des marchés de l'Assemblée Nationale, rien que la Revue bimestrielle de l'Assemblée Nationale : « le Parlement Nigérien » est éditée dans cette imprimerie.



Education :

Les élèves dénoncent les affectations arbitraires

Lutte contre la corruption :

«Zakaï Bouli kourgné ma dori»



L'ancien tapissier brocanteur en 1996, Zakou Djibo dit Zakaï, est aujourd'hui reconnu sur le plan national et international comme maître des surfacturations, des fausses factures, de la corruption, les « laps », les « psops », de l'affaire "Admiral", de l'affaire MEBA, des virements douteux de plusieurs milliards et des détournements des deniers publics en complicité avec certains agents de l'Etat. Pour rappel en 1996, il était un pauvre tapissier quand le Colonel Ibrahim Baré Mainassa, a perpétré son hold-up électoral en 1997. Il était parmi les courtisans et soit disant opérateurs du régime qui ont bénéficié des marchés de gré à gré. C'est dans ces circonstances malheureuses qu'il a eu connaissance de Boukari Sani Zilly, un ancien enseignant de brousse.

Lutte contre l'impunité

Zilly et Zakaï même combat



C'est le cas du député Boukary Sani Malam Chaïbou dit Zilly qui a mis en place un réseau de trafic d'influence. Comme cela ne lui suffit pas, il a introduit comme son compagnon Zakaï une fausse facture de plus de 2 milliards de FCFA d'un marché chinois. Mais la vigilance des responsables du ministère a fait échouer cette manœuvre mafieuse. Le sieur Zilly est en droit de réclamer sa médaille pour sa décoration en tant qu'As en nomadisme politique. Ainsi, il est nécessaire de jeter un regard sur son passé.

Immunité parlementaire :

Hama Amadou sort de la confiance

Dans notre dernière livraison, nous avons publié une correspondance du Président du groupe parlementaire de l'opposition, l'Alliance pour la Réconciliation Nationale (ARN), Abdoukadi Tidjani a écrit le 10 janvier 2012 et envoyé au Président de l'Assemblée Nationale, Hama Amadou, pour demander une copie de la lettre du gouvernement demandant la levée d'immunité des huit parlementaires afin de connaître le contenu et si certains députés membres de l'ARN seraient concernés pour préparer et organiser leur défense. Après la sortie du journal, le Président de l'AN a finalement sorti cette lettre qu'il cachait jalousement. Il a remis une copie de la lettre à l'intéressé, mais en lui notifiant que c'est une lettre confidentielle, donc interdite à tout public. Or cette lettre d'une page ne contient rien de secret ou de confidentiel. Il n'y a que les huit (8) noms des députés concernés, à savoir par ordre selon le montant : Zakou Djibo dit Zaki, Albadé Abouba, Lamido Moumouni Harouna, Ben Omar, Halidou Bagué, Hamani Harouna, Amadou Ali Djibo dit Max et Elh. Bassirou Ibbo. La lettre, à l'excep-



tion de Zakaï, n'a mentionné ni les montants ni les charges contre ces députés. Et aucun dossier n'a accompagné ladite lettre. Mais selon notre source, les montants qui sont reprochés à ces députés sont : Zakou Djibo 1,5 milliards, Albadé Abouba 48 millions, Lamido Moumouni Harouna 6 millions, Ben Omar 17 millions, Halidou Badjé 11 millions, Hamani Harouna, Amadou Ali Djibo dit Max 750 000 FCFA et Elh. Bassirou Ibbo 500.000 FCFA. Ces montants ont été utilisés par les sept (7) derniers députés dans le cadre de l'organisation des

élections de 2009. Après l'envoi de cette lettre, une liste des noms de certaines personnalités dont des députés dont le gouvernement de la 7^{ème} République a demandé la levée de l'immunité, pour avoir participé au référendum de 2009, qui a donné naissance à la 6^{ème} République, a été transmise à la Police Judiciaire (PJ). Plusieurs anciens membres du gouvernement, présidents des institutions de la République et autres personnalités de la 6^{ème} République ont défilé à la PJ, mais personne n'a reconnu avoir détourné de l'argent. Les sommes qui leur ont été allouées ont été reçues conformément à la loi et utilisées en conformité à cette loi de la République. C'est le Président Tandja Mamadou qui a signé cette décision qui les autorise à percevoir la somme qui leur est reprochée. Pourquoi, le Président Tandja n'a pas été interpellé ? Or selon la constitution même de la 5^{ème} République en son article 118, il est dit : « le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. Il est jugé par la Haute

Cour de Justice. Il y a haute trahison lorsque le Président de la République a violé son serment, est reconnu auteur, coauteur ou complice de violations graves et caractérisées des droits de l'homme, de cession frauduleuse d'une partie du territoire national, d'introduction de déchets toxiques sur le territoire national. Lorsque le Président de la République est reconnu coupable du crime de haute trahison, il est déchu de ses fonctions. La déchéance est constatée par la Cour Constitutionnelle au terme de la procédure devant la Haute Cour de Justice conformément aux dispositions de la présente constitution. » Donc le Président de la République même s'il y a haute trahison la constitution a été claire c'est la destitution de ses fonctions qui est la sanction extrême. Il faut que le gouvernement de la 7^{ème} République cesse de jouer au malin ou de divertir les Nigériens. Il doit poursuivre les présumés coupables reconnus par la justice et dont la levée de l'immunité a été envoyée par le parquet mais pas chercher des poux sur des têtes rasées. **Z.S**

Soutien au MENA

Des nombreux donateurs continuent à se manifester



Le Comité Chargé de la Mobilisation des Ressources (CCMR) pour le MENA national, Présidé

par Dr ferdjani Jamila continue de recevoir des contributions des nigériens. Le vendredi 27 janvier, l'opérateur téléphonique Airtel Niger a remis deux chèques au comité de mobilisations dont le premier d'une valeur de 24 millions représentant la contribution personnelle d'Airtel Niger au Mena national et le 2^{ème} chèque d'une valeur de 312 millions représentant le prélèvement des 10F à chaque appel sur ce

réseau téléphonique. Ce qui est venu renforcer davantage le soutien du Mena national suite à sa

qualification à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN).

Il rappelle que le CCMR a reçu pour la première quinzaine de l'Opération « j'offre 10 F par appel » pour la période du 25 décembre 2011 au 8 janvier 2012 ; d'Orange Niger 80 033 763 FCFA ; de la SONITEL 11 000 000 FCFA ; d'Airtel Niger 148 390 965 FCFA ; de Moov Niger 25 639 160 FCFA et de SAHELCOM 3 296 990 FCFA ce qui fait un total de 268 360 878 FCFA qui ont été collectés par ces opérateurs de la téléphonie mobile et fixe pendant quinze (15) jours.

Les explications données par la Présidente du comité au niveau des opérations « 10 francs » et les conditions de leur faisabilité,

est que les appels à l'interconnexion on ne prélève pas les 10 F, car cela est impossible. Le comité olympique et sportif Nigérien a remis au CCMR une somme d'un million de franc représentant la contribution des olympiens du Niger.

La société CAT Logistics a donné la somme de 1000.000 F pour sa modeste contribution. Enfin le Port autonome de Cotonou n'a pas été en reste des contributeurs pour le mena national.

Une contribution d'un montant de 2000.000F a été remise au CCMR au titre de son représentant. En plus un séjours de dix (10) jours sur le plage, prise en charge total a été offert par le Port autonome de Cotonou au retour de MENA national. **M.S**

Passation des marchés publics

L'Assemblée Nationale certifie l'octroi des marchés à un député Lumana FA

Depuis l'installation de l'Assemblée Nationale (AN), plusieurs marchés ont été octroyés dont les conditions d'attributions restent encore floues pour certains. C'est le cas des travaux de réfection de l'Assemblée Nationale. Plus grave, malgré que l'article 52 de la constitution de la 7^{ème} République interdit aux députés nationaux l'accès aux marchés publics, cette loi est méconnue ou ignorée chez les faiseurs de la loi. Ainsi, l'imprimerie de l'Union appartenant au député national Daoudou Nouhou a bénéficié des marchés de l'Assemblée Nationale, rien que la Revue bimestrielle de l'Assemblée Nationale : « Le Parlement Nigérien » est éditée dans cette imprimerie. Pourquoi cette énième vio-

lation de la constitution par les responsables de la chambre des élus du peuple ? Qui a donné ce marché ? Est-ce cela la rigueur et la transparence dans la gestion dont chante le Président de l'AN Hama Amadou à chaque fois que l'occasion se présente en public ? Est-ce les Zakaïeries démasqués dans les ministères se retrouvent à l'AN ? Une chose est sur le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 19, alinéa 4 dit : « Le Président de l'Assemblée Nationale est ordonnateur des dépenses de l'Assemblée Nationale. Il peut déléguer cette fonction aux Questeurs. » Il est important que les Questeurs soit extrêmement vigilant dans l'attribution des marchés même si ce pouvoir leurs

a été délégué. Le terrible seigneur de Youri délègue de fois ses pouvoirs surtout s'il sait bien d'une affaire mystérieuse ou d'un scandale, après il brandit la loi d'imputabilité. Qu'il soit le Président de l'AN ou l'un des Questeurs, il y a une violation de la constitution dans l'attribution de ce marché. L'avis n°01/CCT/2012 donné par le Conseil Constitutionnel de la Transition, sur l'interprétation de l'article 52 de la constitution, dit : « il est formellement interdit au Président de la République, aux Présidents des institutions de la République, au Premier ministre, aux membres du gouvernement et aux députés d'user de leur position soit personnellement soit par le biais de prête-nom ou de « société écran » pour procéder à l'acquisition ou prendre

en bail un appartement au domaine de l'Etat ou de ses démembrements ou encore de prendre part à tout marché public ou privé de l'Etat et de ses démembrements. Aucune des personnalités visées à l'article 52 de la constitution ne doit laisser user de son influence pour permettre à autrui d'acquérir ou prendre en bail un appartement au domaine de l'Etat ou de ses démembrements ou encore de prendre part à tout marché public ou privé de l'Etat et de ses démembrements. » Donc, sans démagogie, ni surenchère, il faut qu'une enquête soit ouverte afin de démasquer les coupables et les traduire en justice pour qu'ils répondent de leurs actes. **M.I**

Lutte contre la corruption :

« Zakaï Bouli kourgné ma dori »

L'ancien tapissier brocanteur en 1996, Zakou Djibo dit Zakaï, est aujourd'hui reconnu sur le plan national et international comme maître des surfacturations, des fausses factures, de la corruption, les « laps », les « psops », de l'affaire "Admiral", de l'affaire MEBA, des virements douteux de plusieurs milliards et des détournements des deniers publics en complicité avec certains agents de l'Etat. Pour rappel en 1996, il était un pauvre tapissier quand le Colonel Ibrahim Baré Maïnassa, a perpétré son hold-up électoral en 1997. Il était parmi les courtisans et soit disant opérateurs du régime qui ont bénéficié des marchés de gré à gré. C'est dans ces circonstances malheureuses qu'il a eu connaissance de Boukari Sani Zilly, un ancien enseignant de brousse. Zakaï est depuis, la révélation de l'affaire des fausses factures du ministère de la santé, à la recherche de son sauveur pour le tirer des affaires, car le Moden/F Luma de son chef spirituel, l'enfant terrible de Youri Hama Amadou, Président de l'Assemblée Nationale, risque de le sacrifier pour sauver le boss. La première issue, c'est de se retrouver avec son ancien ami de circonstance, Boukari Sani Zilli considéré comme le bras droit du Président de la République Issoufou Mahamadou qui, de toute évidence, doit intercéder en sa faveur. La deuxième issue est de chercher des dossiers des marchés publics attribués à certains opérateurs économique voir même l'enfant du Président de la République, en complicité avec son camarade de « lutte » pour la circonstance Zilly, et certains fonctionnaires pour brandir et faire des chantages. Une source proche de ces deux personnalités, nous a informés que Zakaï possède déjà une dizaine de ces dossiers de marchés publics attribués pendant le régime de la 7^{ème} République. En plus, ces deux « Z » mafieux comme l'a titré un journal de la place, pour eux « la fin justifie les moyens ». Ainsi, pour faire taire certains journaux de la place, à qui ils ont rendu service dans le passé, ils brandissent les décharges de ces confrères, si jamais le responsable du journal ne cède pas, il donne à un journal pour publier. Car nous avons appris qu'ils ont remis des photocopies des décharges et des chèques dont certains responsables de médias ont pu bénéficier de leur part ou d'un autre opérateur économique de

la place. Est-ce cela qui peut sauver Zakaï des mains de la justice ? En lieu et place de tout cela si Zakaï est un honnête citoyen, il aurait dû démissionner et se mettre à la disposition de la justice nigérienne afin de se laver de tout soupçon. S'il fait cela, il aurait rendu service à lui-même, à l'Etat du Niger et à sa famille et sauver son honneur et celui de sa famille. Le Président de la République Issoufou Mahamadou ne doit céder à aucun chantage ni écouter des courtisans comme Zilly. Lorsqu'ils ont passé 20 ans à l'opposition où était Zilly ? S'il veut réussir son mandat et rendre justice aux Nigériens comme il l'a promis, car la promesse est une dette chez les hommes honnêtes ! En plus, il doit se rappeler de son discours à l'occasion du 17^{ème} anniversaire de son parti qui l'a amené au pouvoir, du 30 décembre 2007 à l'Arène de lutte traditionnelle de Niamey : « notre discours n'a pas varié, notre engagement n'a pas faibli. Le peuple plus haut, a toujours été notre fil conducteur : nos meetings, nos marches, nos déclarations, nos débats parlementaires et même nos silences sont les formes multiples à travers lesquelles se manifeste notre attachement aux aspirations de notre peuple..... Notre parti n'a-t-il pas, en effet, eu comme cheval de bataille la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics ? N'a-t-il pas, en son temps, organisé des marches et des meetings, déposé des motions de censure contre les « laps », les « psops », et les virements douteux, de plusieurs de milliards de FCFA, opérés par le Trésor Public au bénéfice d'une poignée d'opérateurs économiques ? La fin de l'impunité a un coût mais elle permettra à l'Etat de réaliser d'énormes économies avec la fin des surfacturations, des fausses factures, de la corruption et des détournements des deniers publics... » A cet effet le Président Issoufou Mahamadou doit accélérer la procédure et mettre hors d'état de nuire tous ceux qui sont impliqués dans ces affaires de délinquance économique de 1999 à 2011. Ces délinquants économiques sont connus de tous, ils sont toujours du côté du régime, leur nomadisme politique est sans scrupule ni honte. Ils sont ingrats et sans moralité, ni objectif. Leur seul objectif c'est toujours être dans les affaires et assurer leur protection et leurs arrières. **Z.S**

Lutte contre l'impunité

Zilly et Zakaï même combat

Depuis l'installation des autorités de la 7^{ème} République, certains opérateurs économiques zélés, qui veulent être au moulin et aux grains, et qui n'ont aucun droit d'accéder aux marchés publics, ont choisi comme métier le trafic d'influence. C'est le cas du député Boukary Sani Malam Chaïbou dit Zilly qui a mis en place un réseau de trafic d'influence. Comme cela ne lui suffit pas, il a introduit comme son compagnon Zakaï une fausse facture de plus de 2 milliards de FCFA d'un marché chinois. Mais la vigilance des responsables du ministère a fait échouer cette manœuvre mafieuse. Le sieur Zilly est en droit de réclamer sa médaille pour sa décoration en tant qu'As en nomadisme politique. Ainsi, il est nécessaire de jeter un regard sur son passé. Car comme on le dit, le passé est le père de l'homme. Boukary Sani Malam Chaïbou dit Zilly est né en 1958 à Belbégi (Tanout) dans la région de Zinder. Instituteur de formation, dans sa carrière politique, il a été secrétaire particulier du Premier Ministre Hamid Algabit de 1983 à 1987. Zilly était délégué du parti Chamsiya à la conférence nationale souveraine. Il a quitté ce parti pour adhérer au parti politique CDS-Rahama et devient secrétaire à la propagande du parti issu du congrès constitutif de janvier 1992. Il a été deux fois élu député national au titre de la circonscription de Zinder en 1993 et 1995. Pendant cette période, Zilly était le plus proche et homme de confiance du Président Mahamane Ousmane, qui lui a tout donné comme avantages et facilités dans les affaires. Ce qui a fait de lui un opérateur économique. C'est à cause de ses comportements que l'Alliance des Forces du Changement (AFC) s'est cassée et Issoufou Mahamadou Premier ministre de l'époque a rendu sa démission en quittant l'AFC. Après le coup d'Etat du 27 janvier 1996, malgré le sacrifice de Mahamane Ousmane, qui ne voulait qu'aucune mouche ne touche Zilly, ce dernier a désavoué son protecteur pour s'allier à Baré l'auteur du coup d'Etat contre Mahamane Ousmane. Quelle trahison ! D'où ses retrouvailles avec le tapissier brocanteur Zakou Djibo dit Zakaï. En novembre de la même année, Zilly devient député de la circonscription de Tanout sur la liste de UNIRD, devenu RDP-Jama'a en 1996 et dans lequel il resta jusqu'au coup d'Etat du 18 février 2010. Il faut noter que Zilly a été toujours un protégé de Hamid Algabit, il l'a fabriqué et soutenu même pendant les moments difficiles. Si on se rappelle, pendant le premier mandat du Président Tandja, il n'était pas député, le gouvernement de Hama Amadou lui a fait un redressement fiscal, ce qui lui a fait vendre ses biens mobiliers Il fut contraint à l'exil aux USA. Pendant cette période, Hamid l'a soutenu, de même que son complice actuel Zakaï. Ce qui d'ailleurs a renforcé leur lien de solidarité et de complicité. Mais, lorsque ce dernier a constaté que le pouvoir sourit au PNDSTaraya, Zilly n'a pas hésité à prendre la carte du parti rose, ainsi il trahit Hamid et la mémoire du Baré. Sacré Zilly ! Pour que la vie soit rose n'est-ce pas Zilly ! Cette

fois-ci aussi, comme d'habitude, Zilly a toujours bénéficié de la grâce d'une personnalité pour être député, il n'a pas été élu dans sa zone. Selon le zonage, c'est son challenger, un jeune qui a joui de la générosité de son père, qui a eu le plus grand nombre de voix, mais comme les magouilles ne finiront jamais, le jeune a été disqualifié pour donner au nouveau notable du Président du parti. Car il est le majordome du riche homme d'affaire du Nigeria Dahiru Bara'u Mangal. En plus, Zilly a au cours d'une discussion avec ses collègues député dans la cour de l'Assemblée Nationale, avant la libération du Président Tandja Mamadou affirmé en jurant que « nous ce n'est pas Tandja qui nous fait peur, mais c'est la CDS-Rahama que nous ne voulons pas qu'elle soit uni. C'est le seul parti s'il est uni qui peut empêcher le Président Issoufou Mahamadou de finir son mandat... » Aujourd'hui c'est ce genre d'individu que le Président Issoufou Mahamadou considère comme son bras droit. Il est urgent que le Président de la République se rappelle des propos de la Présidente du Conseil Constitutionnel de la Transition, Mme Fatoumata Bazèye en lui conseillant de : « A l'issue de la cérémonie qui en consacre le résultat, vous ne serez plus le chef partisan. Mais, le Président de tous les Nigériens. A ce titre, vous aurez à livrer non pas une bataille occasionnelle, mais une guerre totale et sans merci pour l'indépendance et l'intégrité du territoire national, pour l'unité de la nation, pour la démocratie, la bonne gouvernance, l'Etat de droit et le développement. Dans ce combat de tous les jours, vous aurez, malgré le devoir d'équidistance auquel vous êtes tenu par rapport aux contingences politiques, des alliés et des amis. Dans tout ce que vous entreprenez pour la prospérité du Niger et le mieux être de son peuple, ayez toujours à l'esprit cette prière ardente que nous laissons volontairement inachevée : "Gardez-moi de mes amis..." En effet, c'est dans les rangs des courtisans dont les hôtes de nos palais présidentiels ont coutume de s'entourer que se recrutent thuriféraires et autres experts en avis et conseils laudatifs. Ce sont ceux-là qui disent non pas ce qui est et ce qui devrait être, mais plutôt ce qui fait plaisir au chef. De telles pratiques sont à bannir parce qu'elles sont causes de glissements et de dérapages vers le chemin interdit en démocratie et en matière de bonne gouvernance. M. le Président, par la volonté du tout puissant, vous venez d'accéder aux plus hautes fonctions auxquelles un Nigérien puisse aspirer dans son pays. Vous en êtes redevables envers le peuple nigérien et la démocratie. Quant à la démocratie, elle revient de loin. Elle doit sa résurrection grâce à la volonté inébranlable des autorités de la transition et à leur loyauté envers la parole donnée. A l'exemple de ces autorités, soyez fidèle au terme du serment que vous allez prononcer." **Z.S**

**Verdict du 7^{ème} Congrès Ordinaire du CDS-RAHAMA TENU A ZINDER :
«Le ministre de l'intérieur veut détruire la CDS-Rahama et éliminé Mahamane Ousmane»
a déclaré Maître Souleye Oumarou**

Le lundi 30 janvier 2012, l'avocat du CDS-Rahama Maître Souleye Oumarou a animé un point de presse dans son cabinet afin d'apporter des éclaircissements sur le verdict du 7^{ème} Congrès ordinaire du CDS, sur une plainte de Abdou Labo et consort, rendu par le Tribunal de grande instance hors classe de Niamey. Nous vous proposons l'intégralité de l'exposé de Maître Souleye Oumarou :

« Par rapport Vous l'avez appris, beaucoup d'entre vous avec surprise, que le Tribunal de Grande Instance de Niamey a déclaré **irrégulier** la tenue du 7^{ème} Congrès Ordinaire du CDS-RAHAMA et annulé les Travaux dudit Congrès.

Il a assorti sa décision de l'Exécution Provisoire.

Nous avons déjà fait Appel contre cette décision.

En effet, il s'agit d'une décision surprenante à plus d'un titre.

Toutes les personnes qui ont assisté à l'Audience où l'Affaire a été plaidée par les Avocats des deux Parties, et cela pendant plus de **trois (3) Heures** ne peuvent raisonnablement s'attendre à une telle décision.

POURQUOI ?

Pour 3 raisons majeures :

- Les Dissidents CDS-RAHAMA ont été exclus du Parti.

Ils n'ont dès lors plus aucun lien avec le Parti.

- Ils ont attaqué en Justice le Parti CDS-RAHAMA et non le Président Mahamane Ousmane comme on l'entend souvent, en leur qualité de Membres du Bureau Politique National.

A la date où ils ont saisi la Justice, leur **Mandat de 4 ans** de Membres de Bureau Politique National est expiré depuis le **03 Septembre 2011**.

- Tout le monde a entendu les propos tenus par **Maidaji Allembeye** dans la Presse disant qu'ils n'iront pas au Congrès Statutaire du CDS-RAHAMA à Zinder et ont demandé à leurs partisans de ne pas s'y rendre.

C'est ce qu'ils ont fait.

Le Congrès s'est tenu dans les délais Statutaires en présence de plus de **six cent (600)** Délégués venus de tous les coins du Niger et mandatés par leurs différentes structures de base.

L'Huissier qu'ils ont envoyé pour assister et suivre les Travaux du Congrès n'a révélé aucune irrégularité.

Il a d'ailleurs noté que ses Clients étaient absents à l'appel de leurs noms.

Nous sommes en droit de nous interroger sur quelle base Juridique cette décision a été rendue.

Le Procès-verbal de constat de cet Huissier mandaté par les Dissidents du Parti est d'ailleurs la seule pièce qu'ils ont produite pour justifier leur action.

Ce document peut-il suffire à lui seul à conclure à l'irrégularité d'un Congrès ?

C'est Pourquoi nous avons fait Appel.

Seule la Cour d'Appel de Niamey dira, en **dernier ressort**, qui a tort et qui a raison.

Les gens se sont donc précipités pour crier victoire alors que rien n'est encore définitivement tranché, utilisant la décision rendue à des fins de propagande Politique.

REMARQUES :

La décision rendue appelle plusieurs réflexions.

Le Dossier dont il s'agit pose les mêmes problèmes que le Dossier MNSD-NASSARA.

En 1^{ère} Instance, le MNSD-NASSARA comme le CDS-RAHAMA ont perdu.

En Appel, le MNSD-NASSARA a gagné son Procès et j'étais l'un des Avocats du MNSD-NASSARA.

C'est Pourquoi, nous attendons le verdict de la Cour d'Appel.

La 2^{ème} Affaire à laquelle elle ressemble **étrangement**, c'est le Dossier PPN-RDA contre Idé Oumarou. (PAM) Idé Oumarou était le Directeur de Cabinet du Président de la République Ibrahim Barré Mainassara au moment du Procès (PAM).

Abdoulaye Diori et Dan Dicko Dan Koulodo étaient dans l'Opposition (PAM). J'étais l'Avocat du PPN RDA.

Le PPN-RDA a perdu tous les Dossiers de Référé engagés contre Idé Oumarou et tous les Dossiers de fond, en 1^{ère} Instance comme devant la Cour d'Appel.

Le PPN-RDA a gagné son Procès devant la Cour Suprême et Abdoulaye Diori est devenu, tout comme son père, Président du PPN-RDA (PAM).

Les adversaires du CDS-RAHAMA, parti de l'Opposition, sont tous passés dans le Camp de la Majorité Présidentielle.

Voilà l'étrange ressemblance entre ces deux (2) Affaires et le Dossier CDS-RAHAMA.

A la différence des Autorités de la 4^{ème} République, les nouvelles Autorités de la 7^{ème} République propagent partout et a priori avec sincérité qu'elles sont pour une Justice **indépendante et impartiale** et que l'ère des Juges-maison est définitivement révolu.

C'est ce que nous allons voir, même si le **SAMAN** dans sa déclaration en réponse aux propos incendiaires de deux (2) Membres éminents de l'appareil d'Etat et celle du Conseil Constitutionnel dans ses Vœux au Président de la République sur la Séparation des Pouvoirs et l'in-

dépendance de la Justice, n'accordent aucun crédit à la profession de foi du Gouvernement.

DES IRREGULARITES :

Le Tribunal de Niamey a parlé d'irrégularités dans le Contentieux du CDS-RAHAMA.

Oui, il y a eu des irrégularités, mais celles-ci ne sont pas l'œuvre du Parti.

Alors, qui a commis ces irrégularités ? - Le Ministre de l'Intérieur a chargé le Gouverneur de Zinder et les Forces de Sécurité d'interdire la tenue du 7^{ème} congrès ordinaire.

Cette tentative s'est soldée par un échec. Si cette interdiction avait abouti, tous les Membres du Bureau Politique National et le Parti CDS-RAHAMA seraient en infraction vis-à-vis de la loi sur les Partis Politiques, leur Mandat ayant pris fin.

- Pendant le Procès et alors qu'on attendait le verdict, le Ministre de l'Intérieur a écrit au Président du CDS-RAHAMA pour dire qu'il ne reconnaît pas les Travaux du Congrès. Le Jugement rendu vient ainsi conforter la décision du Ministre-Militant.

- Les Avocats des Dissidents exclus du Parti ont déclaré à la Presse que si le CDS-RAHAMA ne respecte pas la décision du Tribunal, le Ministre de l'Intérieur va dissoudre le Parti.

C'est-à-dire que le Ministre de l'Intérieur qui se prévaut de sa qualité de Membre du CDS-RAHAMA veut détruire le Parti dont il veut, semble-t-il, devenir le Président.

Rien de moins.

Il est donc clair que l'objectif final est d'éliminer le CDS-RAHAMA de l'espace Politique nigérien, en éliminant au passage et définitivement son Président, **SEM Mahamane Ousmane** de la scène Politique Nationale. »

Can Gabon - Guinée Equatorial 2012

Les défaillances de la FENIFOOT

Le lundi 23 janvier, l'équipe nationale du Niger MENA a été menée 2 buts à 0 par les Panthères du Gabon au stade de l'amitié de Libreville. Suite à cette défaite du onze national, les responsables de la Fédération Nigérienne du Football (FENIFOOT) ont jeté la responsabilité sur l'entraîneur du MENA Doula Talatou. Ainsi, il a été remplacé à son poste de titulaire par le français Rolland Courbis. Cette décision a été trop précipitée, car Harouna Doula, a été applaudi même pas par les nigériens, mais par l'Afrique, ce qui lui a valu le trophée de meilleur entraîneur africain de l'année 2012. En plus, il est tout à fait logique que les gabonais gagne le MENA. Sinon pourquoi quand les égyptiens ou les sud africains ont été battu par le MENA cela n'a pas crée un scandale chez eux. Cette décision est une honte nationale et une humiliation du Coach Harouna Doula, même si ce dernier a commis des erreurs avant et pendant ce match, il ne mérite pas un tel traitement. Pourquoi la commission communication de la FENIFOOT n'a été sanctionnée, parce qu'aucun journaliste nigérien présent au Gabon, en dehors de ceux de la presse écrite qui ne l'ont obtenue eux aussi que le samedi 28 janvier, n'a eu son accréditation. Il faut reconnaître que c'est grâce au génie créateur de Harouna Doula que le MENA s'est

qualifié au can 2012. Pourtant, chaque jour, on nous dit sur les antennes que tout est bien préparé et les dispositions ont été prises pour que les journalistes et supporteurs nigériens soient dans les meilleures conditions possibles. Il est aussi regrettable, au moment où les Nigériens, footballeurs, responsables de la FENIFOOT, coaches et supporteurs doivent resserrer les rangs afin de surmonter le moral et envisager les solutions pour gagner les prochains matchs, car l'impossible n'est pas nigérien, on apprend une division au sein de l'équipe nationale : les pros Doula et les pros Courbis. La responsabilité doit être partagée par tous

les responsables de la FENIFOOT. Si MENA avait gagné, ce n'est pas seulement Harouna Doula, mais y aura d'autres maîtres de la réussite qui vont autoproclamer la paternité de la victoire. Ce n'est pas le Président de la FENIFOOT Pélé ou Ibrahim Yacouba qui va nous dire le contraire. Malheureusement, ce changement n'a rien donné car le MENA a été aussi battu par 2 buts à 1 par les Aigles de Carthage tunisiens. Cette fois-ci a qui la faute ? Qui sera indexé ? Pour toute ces raisons, le Président de la République Issoufou Mahamadou doit diligenter un audit indépendant de la FENIFOOT. **M.S**

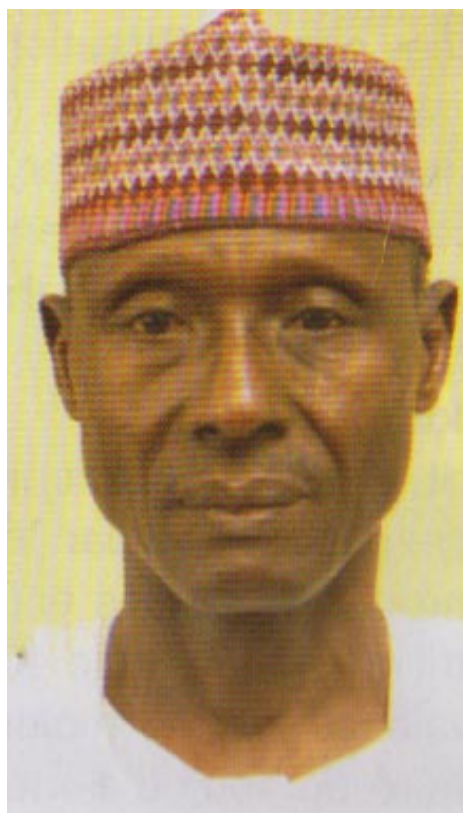
ETS SAIDOU NASSIROU
Commerce Général et Prestations de Services
RCCCM-NI-NIA-2011-A-2759 NIF 20331/S
B.P. 383 Tél. (00227) 20 73 30 91 94 06 86 77
Niamey – Niger
- Mobiliers et matériels de Bureau
- Fournitures de Bureau
- Froid et accessoires
- Alimentation générale,
- Entretien matériel Informatique, etc.

LE TEMS
 Bimensuel d'informations
 générales, de réflexions et d'opinions
Siège quartier Terminus
 B.P. 383 Tél : 21.88..39.36
 E-mail : bouzou176@yahoo.fr
Directeur de Publication
Souley Zabeirou
 Cél: 96 34 72 98 / 90 16 29 00
Rédaction
 Souley Zabeirou
 Mamane Sani
 Iro Mati
Tirage
 1000 exemplaires sur les presses de
 la NIN BP 61

Education :

Les élèves dénoncent les affectations arbitraires

Le mardi 24 janvier 2012, les élèves du Lycée Kassaï et du CES Lazaret de Niamey ont boycotté les cours pour protester contre les affectations arbitraires de leurs proviseurs en pleine année. Les élèves du Lycée Kassaï se sont sortis pour marché et commençant à brûler des pneus sur les rues de la capitale, mais ils ont été dispersés par les forces de l'ordre par des gaz lacrymogènes. Selon le bilan du Secrétaire Général de la sous-section de l'Union Scolaire Nigérien (USN) section lycée de Kassaï, trois (3) de leurs camarades ont été blessés et évacués à l'Hôpital National de Niamey. Ces affectations arbitraires en pleine année scolaire au niveau des inspections des enseignements moyens se multiplient même à l'intérieur du pays, comme le cas de Maradi, Guidan Roumji, pour ne citer que cela. Cela inquiète non seulement les acteurs de l'éducation quand à la politisation de l'école, mais surtout les Nigériens. Pour rappel, un journal de la place a rapporté que le Président du Moden/FA Lumana Africa Hama Amadou, a organisé une rencontre avec tous les cadres de l'éducation de son parti et leur a donné comme mot d'ordre d'aller placer tous les enseignants militants du parti aux postes stratégiques et les informer de multiplier des efforts pour implanter le parti partout même dans les hameaux pour préparer les élections. Car selon le seigneur de Youri, il y aura des élections en 2012. Est-ce que ces affectations vont dans cette logique, si on sait que le ministre des enseignements moyen et supérieur, de la recherche scientifique Youba Diallo est du Lumana ? Pourquoi ces affectations en pleine année scolaire des proviseurs et autres responsables des écoles ? Voilà en quoi certains ministres veulent réduire la 7^{ème} République, en lieu et place des réponses concrètes aux problèmes qui minent l'école nigérienne, dont la plate forme des syndicats du secteur de l'éducation nationale, ils préfèrent la politisation du système éducatif nigérien. L'école nigérienne se meurt, c'est le moins qu'on puisse dire. En effet, malgré toutes les promesses mirobolantes faites par le Président Issoufou lors de sa campagne électorale et qu'il a réitéré lors de sa prestation de serment le 7 avril 2011, tous les boutons sont au rouge pour le système éducatif. Trois mois après la rentrée scolaire, nombreux sont les élèves qui errent dans les rues faute d'enseignants et/ou de salles de classe. Ceux qui ont la chance d'en avoir, sont assis à même le sol par manque de tables bancs. Des grèves permanentes des enseignants contractuels ou des élèves pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Plusieurs infrastructures scolaires attendent d'être réalisées. A propos du personnel enseignant, il faut déplorer que nous cheminons tout droit "vers la culture de la médiocrité" comme l'a titré un confrère de la place. Jugez-en vous-mêmes ! Cette situation risque de s'étendre dans les autres ministères en charge de l'éducation, si on y prend garde. Le cas le plus illustratif, on se rappelle le dimanche 29 novembre 2011, le Ministère de l'Education nationale et celui de la Fonction publique ont organisé un concours en vue de recruter 194 enseignants con-



tractuels. Par un arrêté pris le 18 novembre 2011 par la ministre de l'Éducation Nationale, ledit concours a été ouvert non seulement aux titulaires des diplômes des écoles normales d'instituteurs mais également aux brevetés et aux bacheliers n'ayant aucune formation pédagogique alors que plus de 300 diplômés des écoles normales attendent d'être recrutés. Pour justifier cet acte, le Directeur des Examens et Concours du ministère de l'Éducation nationale, a expliqué, que c'est pour pallier le manque d'enseignants qualifiés qu'une telle mesure a été prise. Question à M. Alio Ibrahim. Ces brevetés et bacheliers à qui le concours est ouvert, sont-ils désormais considérés par votre ministère comme des enseignants qualifiés ? Sachez seulement que l'explication que vous avez fournie n'a convaincu personne dans la mesure où plus de 500 candidats diplômés, ont été enregistrés. Vous voyez bien, Monsieur le Directeur des Examens et Concours, que les gens sont en droit de se demander s'il n'y a pas anguille sous roche et de déceler dans l'organisation de ce concours "la manifestation d'un recrutement de quelques amis et connaissances". Par la même occasion, nous apprenons que certains syndicats du secteur de l'éducation projettent d'attaquer ledit concours en justice. L'heure est à la prise de conscience par rapport aux enjeux du moment, nous sommes déjà au second semestre, le Premier Ministre doit prendre des mesures idoines afin d'éviter des conséquences désastreuses, pour ne pas dire une année blanche et la politisation rampante du système éducatif. La loi fondamentale a été très claire en son préambule : « nous, peuple nigérien souverain : réaffirmons notre opposition absolue à tout régime politique fondé sur la dictature, l'arbitraire, l'impunité, l'injustice, la corruption, la concussion, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le népotisme, le pouvoir personnel et le culte de la personnalité. Adoptons solennellement la présente constitution, loi suprême de l'Etat à laquelle nous jurons respect, loyauté et fidélité et dont ce préambule est partie intégrante ». Le Président de la République, Issoufou Mahamadou a du pain sur la planche. I.S

Plate forme revendicative

A. Des primes et indemnités

- 1-Attribuer aux enseignants les indemnités (de roulage, d'électricité, d'eau, de téléphone) et primes (de craie, de motivation, de risque), telles que prévues par la loi N° 2007-26/ du 23 juillet 2007 portant Statut Général de la Fonction Publique (article 111).
- 2-Réviser à la hausse les indemnités et primes octroyées aux enseignants (logement, service intérieur, zone désertique, responsabilités)
- 3-Régulariser les indemnités de sujétion des enseignants suite à l'augmentation des salaires de Janvier 2011, et abroger le décret 97-140
- 4-Elargir l'indemnité de zone désertique à d'autres zones
- 5-Réviser les primes accordées aux enseignants dans le cadre de l'organisation des examens et concours.

B. Des traitements indiciaires et salaires

- 6-Revoir la grille salariale des enseignants en l'alignant sur la grille la plus avantageuse accordée aux fonctionnaires régis par le statut général de la Fonction Publique
- 7- Corriger les disparités criardes entre catégories
8. Augmenter significativement les péculés des enseignants contractuels

C. De la carrière des enseignants

- 9- Appliquer intégralement la réforme des filières de l'Ecole Normale Supérieure de Niamey
- 10-Régler définitivement la question du spécial A et revoir les conditions d'organisation des examens spécial A et spécial B
- 11-Mettre en position de stage les enseignants en formation dans les instituts
- 12-Ouvrir la filière de formation des inspecteurs pédagogiques A1 au niveau du préscolaire, du primaire et de l'alphabétisation.
- 13-Reclasser les conseillers pédagogiques du préscolaire et du primaire et de l'alphabétisation à la catégorie A2
- 14-Accorder la bonification d'échelon aux inspecteurs du préscolaire, du primaire et de l'alphabétisation.
15. Accorder la bonification d'échelon aux inspecteurs pédagogiques du secondaire.
- 16 -Procéder au recrutement de tous les enseignants contractuels à la Fonction Publique.
- 17-Mettre fin au recrutement des enseignants sans formation
- 18- Publier les résultats de tous les concours professionnels de 2009 à nos jours

D. Des réformes initiées

- 19-Evaluer toutes les réformes initiées dans le secteur de l'éducation
- 20-impliquer les représentants des Syndicats dans tout processus de réformes initiées

E. De l'INDRAP

- 21- Rehausser la subvention allouée par l'Etat à l'INDRAP.

Ont signé : SNEB, SNES, SYNATREB, SYNTEN, SYNAFEN, SYNCEN, SICAMEN, SYDE-EDUCATION, SYNAEN, SYLES-NIGER, SNEAN, SDEN, SYNACNI, SYNEPRIM, SNAENF.

Coopération : BOAD-NIGER

Bientôt la construction d'une centrale thermique de 100 MW à Niamey

Un important accord de financement de la construction d'une Centrale thermique de 100 MW pour la population de la région de Niamey de 17 milliards de francs a été signé le mercredi 25 janvier 2012 par le ministre d'Etat, ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Amadou Boubacar Cissé et le président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Christian Adovelandé en présence du ministre de l'énergie et du pétrole Fomakoye Gado. La signature de cet accord s'inscrit dans le cadre de l'allègement des souffrances des populations de la région du fleuve en besoin d'énergie électrique.

Bientôt la ville de Niamey et environnant va se doter d'une nouvelle source énergétique supplémentaire pour renforcer son dispositif très insuffisant en énergie électrique qui plonge la capitale du Niger dans le noir avec les coupures de la NIGELEC, surtout pendant les périodes de chaleur comme en mars et avril. Ce mercredi matin, le ministre d'Etat, ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Amadou Boubacar Cissé et le président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Christian Adovelandé ont signé à Niamey, l'accord de financement du projet de construction

que rime avec une fourniture électrique suffisante et de moindre coût. Ce qui justifie l'engagement de son institution financière à répondre promptement aux sollicitations des Etats membres pour la réalisation efficiente du développement harmonieux. Le patron de l'institution communautaire (BOAD), Christian Adovelandé optimiste, a encouragé les autorités nigériennes à poursuivre leurs efforts de développement tout en maintenant les équipements et autres infrastructures de manière pérenne. Le ministre Amadou Boubacar Cissé saluant la signature de cet accord entre la BOAD et le Niger, dira que " **ce projet répond**



Discours du Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire à l'occasion de la signature de l'Accord de financement du Projet de Construction d'une Centrale Thermique de 100 MW à Gorou Banda.

"Monsieur le Ministre de l'Energie et du Pétrole
Monsieur le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, (BOAD)
Mesdames et Messieurs

C'est un plaisir renouvelé pour moi de procéder avec vous Monsieur le Président, à la signature d'un nouvel accord de financement qui constitue une illustration supplémentaire s'il en est encore besoin de la détermination et de l'engagement de la BOAD, notre institution commune de financement du développement, à accompagner nos Etats membres dans leurs efforts de mobilisation de ressources indispensables à la réalisation de leurs programmes de développement.

Cet Accord de financement d'un montant de 17 milliards de FCFA, en complément du prêt de 20 milliards octroyé sur les ressources du Fonds de Développement de l'Energie (FDE), contribuera à la réalisation de l'ambitieux projet de Construction d'une Centrale Thermique Diesel de 100 MW de puissance à Niamey.

**Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs**

A travers ses objectifs, ce nouveau projet cadre parfaitement avec les priorités sectorielles en matière d'énergie et également en adéquation parfaite avec le programme du Président de la République pour la renaissance du Niger.

En effet, il vous souviendra que le Président de la République, SE. Issoufou Mahamadou, a pris le ferme engagement, lors de son discours d'investiture, de mettre fin à la longue période de crise marquée par une production insuffisante, d'électricité, des délestages récurrents, de longues pauses d'investissement, ponctuées de solutions coûteuses, peu accessibles et non durables et préjudiciables à la compétitivité de notre économie.

Cet engagement découle de la forte ambition qu'il a pour le secteur de l'électricité avec comme objectif ultime de permettre à nos compatriotes d'avoir accès de manière régulière à une énergie à bas prix et propre.

A cet égard, il est heureux de constater que les objectifs spécifiques du projet, en garantissant une meilleure couverture de la demande et en sécurisant l'alimentation en énergie des populations de la zone du fleuve Niger, s'inscrivent dans cette dynamique pour contribuer à la mise en œuvre de cette ambition en mettant fin à la situation désastreuse de la production de l'électricité que nous avons héritée.

Ce projet répond donc pleinement aux aspirations d'une frange importante de notre peuple à bénéficier d'un droit vital, fondamental et essentiel au plein exercice des droits de l'homme notamment celui de l'amélioration des conditions d'existence et de bien être.

**Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs**

La signature de cet accord de prêt vient élargir ainsi l'important portefeuille des opérations financées par la BOAD en faveur l'économie de notre pays.

En effet, les interventions de la BOAD au Niger ont concerné tous les secteurs d'activité dont l'énergie, les infrastructures aéroportuaires, routières, de télécommunications et l'industrie.

C'est le lieu Monsieur le Président de vous réitérer les sincères remerciements et la profonde gratitude des plus hautes autorités du Niger et des populations nigériennes pour cette disponibilité constante de la BOAD à accompagner notre pays dans ses efforts pour relever les défis du développement.

**Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs**

Je voudrais également, avant de terminer mon propos, saluer les efforts fournis par la BOAD pour avoir procédé en un temps record à l'évaluation et l'approbation du projet, objet de la présente cérémonie ; ce qui témoigne de sa solidarité avec notre pays et sa disponibilité à répondre promptement à nos besoins de financement.

Soyez rassuré Monsieur le Président que toutes les dispositions seront prises pour garantir une bonne exécution de cet important projet en vue d'atteindre les objectifs visés.

Je vous remercie."



d'une centrale thermique de 100 mégawatts à Gorou Banda pour alimenter la région de Niamey en courant électrique. Cette centrale thermique, une fois construite va certainement couvrir les besoins énergétiques des populations de Niamey de plus en plus croissants. Un accord de financement de 17 milliards de francs qui vient en complément au prêt de 20 milliards déjà octroyés sur les ressources du Fonds de Développement de l'Energie (FDE). Pour le ministre d'Etat nigérien du plan, Amadou Boubacar Cissé, ce nouvel accord de financement constitue "une illustration supplémentaire de la détermination et l'engagement de la Banque Ouest Africaine de Développement à accompagner nos Etats membres dans leurs efforts de mobilisation des ressources indispensables à leurs programmes de développement." Quant au président de la BOAD Christian Adovelandé, le développement économi-

pleinement aux aspirations légitimes d'une frange importante de notre peuple à bénéficier d'un droit vital, fondamental et essentiel au plein exercice des droits de l'homme." Il a en outre, rappelé que les interventions de la BOAD au Niger ont concerné, les secteurs de l'énergie, les infrastructures aéroportuaires, routières, de télécommunications et de l'industrie". Après avoir salué les efforts fournis par la BOAD au Niger, le ministre d'Etat nigérien, Amadou Boubacar Cissé a réitéré les sincères remerciements ainsi que la profonde gratitude des plus hautes autorités et des populations nigériennes pour cette disponibilité constante de la BOAD à accompagner notre pays. Le ministre d'Etat nigérien du Plan, a conclu son allocution par une marque de garantie, à la bonne exécution de cet important projet de développement en faveur des populations pour l'atteinte des objectifs vivement attendus.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le FIDA octroie 22,2 millions de dollars au Niger

L'appel à l'aide des autorités de la 7^{ème} République, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire qui menace, cette année encore, environ six millions de personnes, commence à trouver un écho favorable de la part de la communauté internationale.

améliorer l'accès des produits aux marchés à des prix abordables pour les consommateurs, mais aussi rentables pour les petits producteurs. Il vise également à améliorer les conditions de vie et la nutrition des ménages des zones d'intervention, tout en renforçant la résilience des groupes vulnérables, précise le communiqué. La malnutrition et les crises alimentaires sont des problèmes chroniques dans les zones rurales au Niger où la population, en croissance, dépend de l'agriculture pluviale. Problèmes qui sont aggravés par le changement climatique et la volatilité des prix des denrées alimentaires.

«Le Niger ayant été frappé par les crises alimentaires en 1973, 1984, 2005 et 2010, le nouveau gouverne-

ment, élu en 2011, a mis un accent particulier sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et l'a placée parmi ses priorités à travers l'initiative «3N», Les Nigériens nourrisent les Nigériens», indique le communiqué.

Avec ce nouveau projet, le FIDA est à la dixième opération financée au Niger, pour un investissement total de 165,9 millions de dollars US qui ont bénéficié à plus de 668 200 ménages, conclut le communiqué. En 2010, face à la famine qui a affecté plus de huit millions de personnes et le cheptel au Niger, le FIDA s'est joint à la communauté internationale, en apportant un soutien financier et technique aux populations victimes de la famine en vue d'atténuer les



effets de la crise.

Depuis 1978, l'institution onusienne, a investi dans des projets, sous forme de dons et prêts à faible taux d'intérêts octroyés aux pays en développement, environ 13,7 milliards

de dollars. Avec ce montant, ce sont plus de 700 milliards de francs CFA qui ont été mobilisés par le Niger pour le besoin de son développement grâce aux efforts du ministre Cissé.

M.A, (L'Actualité)

GN

La Grande

GN

Imprimerie du Niger

BP 383 TEL 20 73 30 91- RCCM/NI/NIA584-NIF 11 715 R Niamey-Niger

Qualité et tarifs garantis ! Commandez vos imprimés et vous serez surpris !

Pour tous vos travaux d'impression une seule adresse : La Grande Imprimerie du Niger

- " Flyers
- " Cartes de visite
- " Dépliants - Plaquettes
- " Urgence le 48 - 72H livré !
- " Brochures - Magazines
- " Affiches
- " Autocollant standard (choix limité)
- " Autocollant professionnel & étiquette adhésive
- " Autocollant grand format
- " Bâches - Banderoles
- " Blocs notes
- " Calendriers
- " Carnets de tickets
- " Cartes de correspondance
- " Cartes plastique - Tour de cou - Badge
- " Cartes postales
- " Chemises à rabats
- " Étiquette non adhésive perforée
- " Enveloppes
- " Lettres à en tête
- " Liasse Carnet autocopiant
- " Magnets
- " Marque pages

- " Menus
- " Panneaux
- " Panneaux immo
- " Papier cadeau
- " Papier journal
- " Plaque amalgame
- " Plaque métal
- " Pochette couvert addition serviette
- " Présentoir
- " Règle PVC
- " Tentes de table
- " Sets de table
- " Scotch - Ruban adhésif
- " Sous bock - dessous de verre
- " Gobelet
- " Sous main
- " le monde du Stand parapluie
- " Stick de sucre
- " Tapis de souris papier & PVC
- " Correction orthographique
- " Valisette polypropylène
- " Classeur carton polypro

Un accueil, une écoute et un conseil pour chaque client !!!

Portrait d'artiste

Ali Boubacar, meilleur joker 2006 à Ouagadougou

Artiste comédien de la Compagnie Espoir depuis sa création en 2001, Boubacar Amadou Ali est né le 14 octobre 1977 à Niamey. Après ses études primaires à Zinder et Niamey, il obtient son baccalauréat en 1999 et entre à l'Université Abdou Moumouni de Niamey.

En 2001, il crée avec des amis, la compagnie Espoir, une compagnie théâtrale ayant pour objectifs d'éduquer, de former et de sensibiliser les citoyens par le théâtre principalement. Acteur engagé et enthousiaste, il participe à trois reprises au festival de théâtre dénommé "Pilotobè" à Niamey et à Dosso. avec les compagnies Koykoyo de Cheick Kotondi et Espoir dirigée par le Dramaturge Issa Mossi. « J'aime beaucoup le théâtre pour lequel je me bats de toutes mes forces. Mon ambition est de devenir un bon comédien et d'œuvrer inlassablement pour la valorisation de la culture nigérienne » nous a confié Boubacar Amadou Ali, tout sourire. Avec la Compagnie Espoir, il parcourt les régions du Niger, de Niamey à Arlit en passant par Zinder dans " Pour la terre d'Ezra" de l'écrivain et metteur en scène québécois Denis Lefrançois en partenariat avec l'Association Hirondelle de, la compagnie Mango Théâtre de Paris en France et la Compagnie Espoir du Niger. Cette longue tournée à l'intérieur du Pays a permis au jeune comédien de découvrir les réalités du jeu d'acteur et d'avoir une bonne expérience

en matière de théâtre. Ali a aussi participé en 2006, 2008 et 2010 au Festival International de Théâtre de Développement (FITD) de Ouagadougou où il obtint le titre de meilleur joker (en 2006) dans "Fada CR", une pièce de théâtre forum.

De 2001 à 2010, Boubacar Amadou Ali a joué dans :

- **Le fou du rond point hôpital**, festival Pilotobè 2002
- **Ni l'une, ni l'autre**, festival Pilotobè 2003
- **Fada CR**, tournée dans 50 établissements secondaires de Niamey en 2005 et au FITD en 2006 à Ouagadougou
- **La Guillotine** au CCFN de Niamey et Zinder, au festival Emergences à Niamey et au FITD 2008 à Ouagadougou
- **L'enfer, c'est ma femme** au CCFN de Niamey, au festival Emergences à Niamey et au FITD 2010 à Ouagadougou

Boubacar Amadou Ali est véritablement un mordu des activités culturelles et du théâtre en particulier. Malgré ses nombreuses occupations (il travaille dans un hôtel de la place, prend des cours à l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication et encadre des élèves en théâtre) il trouve le temps de se consacrer à son art.

ISAM



Théâtre

« Elle s'appelle Sahel », une comédie musicale du dramaturge et metteur en scène Amadou Edouard Lompo

Une étendue de sable aux dunes d'une splendeur fantasmagorique. Le désert du Sahara où le lever et le coucher du soleil sont d'une beauté féerique. La nuit, un froid glacial vous cueille mais la vue de ces myriades d'étoiles scintillantes vous met le baume au cœur et vous conforte dans votre rêve. Mais à côté de cette beauté rode la laideur, la mort. Dans quelques endroits on peut voir de grands bidons jaunes, des bouteilles d'eau vidées de leur contenu parsemée ça et là, des bidons et des bouteilles ayant appartenu à des morts visibles. Les morts invisibles, ce sont ceux-là qui, se trouvant entre ciel et terre, attendent, anxieux, que soit dépanné le camion qui les transportera peut-être jusqu'aux frontières de l'Europe. Torturés et tourmentés entre le rêve et la réalité du terrain entre l'illusion et la désillu-

sion, entre l'espoir et le désespoir, ces boat people, pardon, ces camion people veulent eux aussi rentrer dans l'histoire comme « ces petits chinois ou vietnamiens ». Dans ce désert du Sahara, vivent des bandits armés jusqu'aux dents qui vous tuent pour ensuite vous dépouiller de vos biens. Les "camions people", pour la traversée ont besoin de guide, de passeur. Ce qui intéresse le passeur, ce n'est pas ce qu'il a déjà encaissé mais ce qui reste à encaisser. Et il n'hésite pas lui aussi à violer ou à tuer. C'est en tout cas ce qu'apprennent les trois passagers (deux filles déguisées en garçons pour ne pas faire violer et un garçon dont l'ambition est d'aller chercher de l'argent pour s'occuper de sa femme) de la bouche même de leur passeur. Une des filles sur cette route depuis deux ans en

sait quelque chose, elle qui est en grossesse et qui en a fait "passer" deux autres. Quand le camion ronfle enfin, l'espoir renaît, le sourire apparaît sur les lèvres. Le voyage peut continuer. En mer, un enfant naît. C'est une jolie petite fille et pas un garçon comme l'avait souhaité la jeune fille qui disait que « les garçons vivent plus longtemps ». Elle s'appelle Sahel.

C'est là l'histoire, du moins le drame que nous a raconté l'écrivain dramaturge et metteur en scène Amadou Edouard Lompo en avant première de cette belle

pièce théâtrale. C'est le fruit de près de deux mois de création au CCFN Jean Rouch grâce au soutien du Père Mauro, un Italien qui s'occupe des immigrés dans sa paroisse. Les trois voyageurs : Rahila Omar, Fati Lompo dite Princesse Tifa et Igor Loko et Ali Sidi Doumbia, le passeur, ont donné le meilleur d'eux-mêmes dans une prestation de grand talent. Quant à la grande diva de la chanson nigérienne Fati Mariko, elle a été tout simplement sublime avec ses musiciens et danseurs du groupe Marhaba. **Issa MOSSI**

Lisez et faites lire L'Actualité sur le site webp: www.lactualite-niger.com